

GÉOPOLITIQUE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS
L3 ÉCONOMIE-GESTION
PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE

1

COURS ET MÉTHODES

- 12 séances de 3 heures :
 - en général le lundi de 17h à 20h00
 - précisément 17h05 à 18h25 // pause // 18h35 à 19h50
 - sauf le lundi 11 novembre 2024,
 - → rattrapage à fixer
- Vecteurs d'information :
 - le cours magistral, et « *seul le prononcé fait foi* »
 - site perso, sur lequel sera mis en ligne le pdf tiré de ce cours
- Modes d'interaction :
 - adresse e-mail dédiée : prof@gpeco.fr
 - en fin de chaque cours, 2 sujets type à préparer et 2 documents à lire ou étudier dans l'intervalle
 - examen oral les mardi 14 (matin & après-midi), mercredi 15 (matin) et jeudi 16 (matin) janvier 2025



PLAN DU COURS

Chapitre	Parties et approche thématique	Cours
1. Introduction : définition et contours de la géopolitique de l'économie mondiale	1.1. De quoi va-t-on parler ?	n°1
	1.2. Histoire de la géopolitique	n°2
	1.3. Géopolitique dans l'histoire des empires	n°3
2. La compétition entre les États pour les ressources principales	2.1. La géopolitique des énergies fossiles	n°4
	2.2. La géopolitique de l'électricité	n°5
	2.3. La géopolitique des ressources minières	n°6
	2.3. La géopolitique des ressources alimentaires	n°7
3. D'une crise à l'autre : les États en première ligne	3.1. Les crises du système financier	n°8
	3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique	n°9
	3.3. La crise du commerce international	n°10
4. Le contrôle des actifs clés de l'économie	4.1. Les infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires	n°11
	4.2. L'espace	n°12
	4.3. Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications	

RAPPEL M.06. RIVALITÉS ÉTATIQUE SUR LE MONDE MARITIME

La Mer ...

- la mer est tout autant un espace de rencontres, un support physique pour le commerce, qu'un milieu où les hommes peuvent venir puiser des richesses

Les routes maritimes :

- les caps, les détroits et les canaux interocéaniques dessinent des routes maritimes dont la principale part de la Chine pour aller vers l'Europe en passant par les détroits de Malacca et de Bab-El-Mandeb ainsi que, côté Méditerranée, par le canal de Suez et le détroit de Gibraltar
- les États s'organisent pour assurer la sécurité maritime (convention SOLAS)
- la navigation commerciale est libre, à condition que chaque navire soit rattaché au pavillon d'un État et se conformer aux normes de sécurité

Les zones économiques exclusives, ZEE

- les États sont souverains sur leurs eaux intérieures et territoriales (12 N) + pouvoirs particuliers de police sur la zone contiguë (24 N)
- la convention de *Montego Bay*, de 1982, met en place la notion de ZEE (200 N)
- les États cherchent donc à sécuriser, protéger et valoriser leur ZEE
- dans certains cas, en bonne intelligence ... dans d'autres en recourant à la puissance coercitive de leurs marines militaires

RAPPEL DU COURS N°06

2. La compétition entre les États pour les ressources principales

2.4. La géopolitique des ressources alimentaires

- en dépit de la faiblesse des terres cultivables (5% de la surface) et de la modicité relative du volume des productions, le système alimentaire mondial parvient à nourrir une population en hausse
- mais l'avenir du modèle productiviste intensif n'est pas assurée :
 - les pays occidentaux ont longtemps dominé les marchés alimentaires mondiaux, soit par la productivité, soit par leur influence normative
 - ce leadership est contestés par les émergents (producteurs ou conso)
 - effet ciseau de la hausse des coûts et du durcissement des normes
- bien que la mer ne soit pas un habitat pérenne de l'homme, elle est essentielle pour l'alimentation de la population :
 - depuis 2015, l'aquaculture représente 50% des tonnages de poisson
 - la mise en place d'une pêche durable est un défi (50% de la surface hors ctrl)
 - les comportements de passagers clandestins sont possibles (entreprises et E)
 - certains états utilisent ce domaine à des fins d'affirmation géopolitique

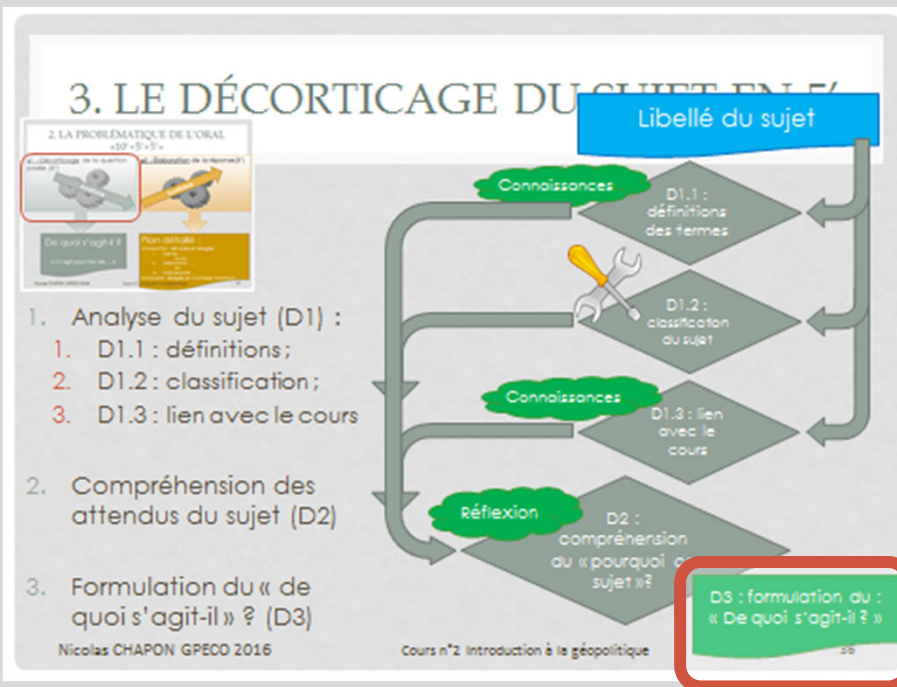
M06. OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

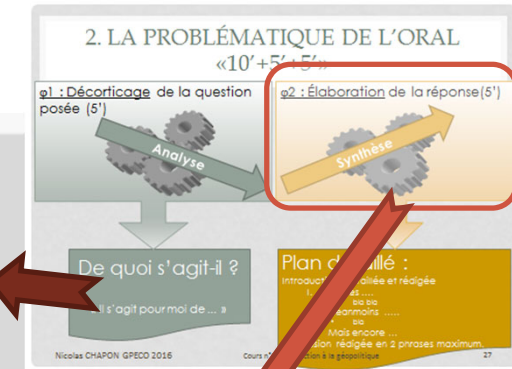
- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à prof@gpeco.fr :
 - S11 : « ***L'appropriation des ressources de la mer*** »
 - S12 : « ***Qui contrôle le commerce des produits agro-alimentaires ?*** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
 - D11 : un article sur la remontée des taux directeurs (BCE vs. FED)
 - D12 : la carte globale de l'Asie de l'Est

M.06. CORRIGÉ ORAL : DU DÉCORTICAGE DU SUJET À L'IDÉE DE PLAN



S.11. L'APPROPRIATION DES RESSOURCES DE LA MER

Il s'agit pour moi de montrer
« ... que la mer ne peut plus être considérée comme un territoire où puiser librement dans des ressources infinies, les États étendent toutefois leur appropriation des océans, tout en prenant conscience de la nécessité de mieux gérer ces ressources. »



1. Concevoir le plan détaillé :
 1. à partir du « de quoi s'agit-il », plus de la réflexion ;
 2. idée de plan = 2 ou 3 phrases titres qui répondent à la question posée
2. Rédiger l'introduction et la conclusion : de la pure technique, à partir de l'idée ci-dessus.
3. Rédiger le plan détaillé : à partir de l'idée de plan, on rédige en *bullet points* avec des connaissances & de la technique.

D12 : LA CARTE DE L'ASIE CENTRALE

1. Mentaliser la position géographique de chaque pays, son accès à la mer, ses voisins ...
2. Faire le lien avec quelque critères de géographie humaine que vous pourriez connaître : sa capitale, sa population, les particularités de son économie ...



D12 : LA CARTE DE L'ASIE CENTRALE

En Asie centrale :

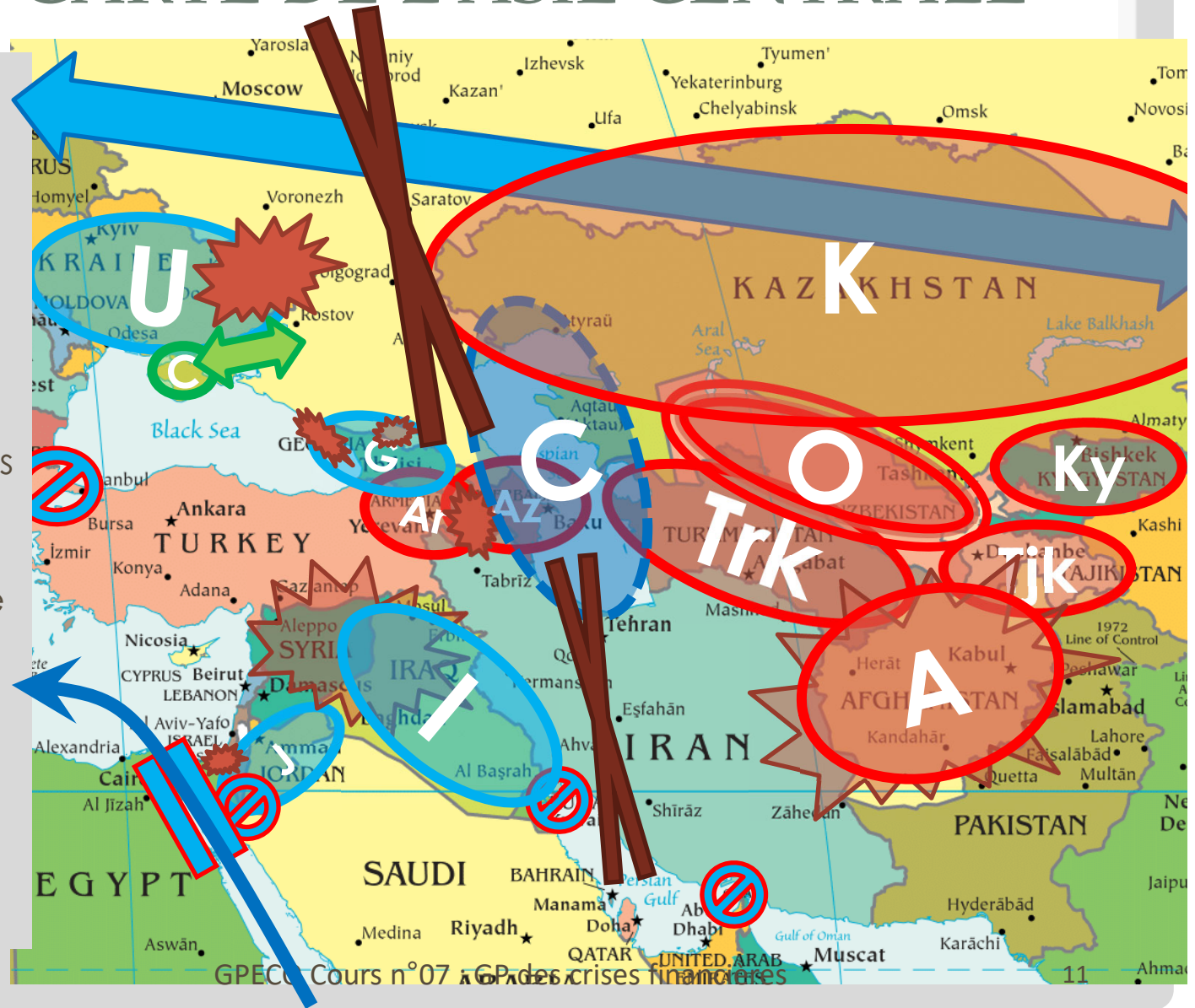
- « -stans »
- Caucase

Problématiques :

- quasi-enclavement
- mer intérieure
- évacuation des ressources pétrolières & minières
- sur l'axe des « nouvelles routes de la soie » voulues par la Chine :

- route maritime, canalisée / détroits & canal de Suez
- voie terrestre, neutralisée par les rivalités géostrat^{as}

Le lundi 4 novembre 2024



D12 : LES PAYS DE L'ASIE CENTRALE

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
Kazakhstan	Astana	20,4	10,0	30,5	Pétrole/gaz + U
Turkménistan	Achgabat	7,1	12,3	18,9	Gaz/pétrole + coton
Ouzbékistan	Tachkent	35,7	2,1	9,2	
Kirghizstan	Bichkek	6,0	1,3	5,5	
Tadjikistan	Douchanbé	9,2	0,8	4,6	
Afghanistan	Kaboul	39,2	0,5	2,1	Guerre & Talibans
Pakistan	Islamabad	221,0	1,4	5,2	
Iran	Téhéran	87,9	5,0	19,0	Pétrole/gaz + sanctions
Irak	Bagdad	38,9	7,0	12,1	Pétrole + partition/guerre
Azerbaïdjan	Bakou	10,2	7,1	17,1	Pétrole + proxy US/UE/Israël
Arménie	Erevan	3,0	4,8	15,9	Pression Az + Tq
Géorgie	Tbilissi	4,0	5,6	18,6	Axes E-W et N-S, rel ^o Russie
Turquie	Ankara	85,3	13,4	41,9	Cté turcophone / UE
Russie	Moscou	146,2	12,6	30,0	Ennemi GP + guerre Ukr
Ukraine	Kiev	45,0	3,4	12,7	Occupation + guerre Rs

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Après les états et les regroupements d'états, poursuite de l'état des lieux des acteurs de la géopolitique de l'économie, avec des « opérateurs d'influence », privés ou publics, qui pèsent sur l'économie et interagissent avec les états :

- les intérêts privés, lobbying, cabinets de conseil, agences de notation
- les agences parapubliques de régulation de l'économie
- les juridictions nationales, internationales, et leur alternative arbitrale
- les opérateurs non gouvernementaux (et non lucratifs)

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Émanations **d'intérêts privés** :

- **système de lobbying** (relation états/groupes d'influence):
 - auprès des états, ou auprès des producteurs de normes
 - intérêt mutuel d'échanger pour améliorer la qualité des normes
 - mais mise en évidence des risques de conflits d'intérêt
 - → recommandation de la transparence, qui tend à institutionnaliser la fonction
- historiquement : Washington, capitale du lobbying :
 - près de 14 000 entités enregistrées auprès des instances fédérales
 - partie intégrante du système politique et décisionnel US
- mise en lumière récente du lobbying à Bruxelles, auprès de l'UE :
 - prise de conscience par le PE (1995), puis par la commission (2008)
 - accord interinstitutionnel (2011) pour un registre de transparence (TR), renforcé en 2021
 - déjà près de 12 500 entités enregistrées ... mais quel effet sur l'opinion ?

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Émanations **d'intérêts privés** :

- les **cabinets de conseil**, d'audit et les banques d'affaires :
 - réseaux mondiaux et capacité à entrer en relation avec les états
 - complexité de l'action publique, et recours à l'assistance du privé
 - porosité des parcours professionnels, communauté humaine, communauté d'intérêts
 - le conflit d'intérêt est, cette fois ci-plus différé → influence mutuelle
- exemples :
 - de banques d'affaires : Goldman Sachs
 - de cabinet de conseil : Mac Kinsey, Deloitte, EY, Bearing Point
 - de cabinet d'audit comptable : PWC, KPMG
 - des cabinets d'avocats d'affaires ...

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Des acteurs privés interagissent avec la **régulation de l'économie** :

- les **agences de notation** :
 - évaluation de la qualité des dettes (risque de non remboursement)
 - sociétés privées : *Standard & Poor's, Moody's, Fitch, Dominion*
 - notent tout émetteur de titre : sociétés, états, collectivités. Les états étant d'autant plus dépendants que leur situation est dégradée
 - critiques : conflit d'intérêt (entre conseil et notation), opacité des critères, perte d'effectivité (cf. cas de la Fr), effet pro-cyclique (accentue les crises)
- les **producteurs de normes comptables** :
 - une fondation de droit US, la *International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS-F)*, détient le contrôle ...
 - ... d'une organisation privée basée à Londres, l'*International Accounting Standards Board (IASB)* ...
 - ... qui émet des normes comptables *IFRS*, rendues obligatoires par des organisations publiques (directives UE, transposition en droits nationaux) ...
 - ... différentes des *United States Generally Accepted Accounting Practises (US GAAP)* et des règles de la *SEC (Securities and Exchange Commission)*.

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les instances paraétatiques de **régulation de l'économie** :

- le rôle et la position des **banquiers centraux** :
 - émission et gestion de la monnaie fiduciaire
 - veille de la masse monétaire et des taux de change
 - décision sur les taux directeurs et les réserves de change
 - indépendance +/- marquées vis-à-vis des états
 - objectifs variés : stabilité monnaie (BCE), activité économique (FED) ...
 - rôle géopolitique / les économies en raison de la sensibilité politique de leur action, et de leur position de dialogue avec les états
- les principaux banquiers centraux :
 - *FEDeral Reserve System*
 - Banque Centrale Européenne, son directoire et le Conseil des gouverneurs des banques centrales
 - *Bank of England* et *Bank of Japan*
 - *Banque Populaire de Chine* (différente de la BCRC = de Taiwan)

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les instances de régulation de l'économie : les régulateurs.

- **superviseurs** bancaires :
 - *comité Cooke (74)*, puis « *de Bâle* » = club des gouverneurs des banques centrales, adossés à la banque des règlements internationaux (BRI)
 - accords de Bâle (puis II, III), dans le but d'éviter les **risques systémiques** et de faciliter la **résolution** des crises bancaires (en UE, rôle de ABE, autorité bnk)
 - mécanisme des **ratios minimaux de fonds propres** / capitaux engagés
 - réglementations zonales (UE) et nationales, + organisations dédiées
- supervision des assurances :
 - règles prudentielles ou de solvabilité,
 - convergence avec la régulation bancaire (ex. français, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR), mais pas toujours (UE : AEAPP, autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, ≠ BCE)
- supervision des marchés financiers :
 - protection des investisseurs dans des sociétés cotées, c'est-à-dire faisant APA, (appel public à l'épargne)
 - SEC aux USA, l'autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA), et AMF française (autorité administrative indépendante)

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les **autorités administratives indépendantes** :

- autorités de la concurrence (USA, UE & France) :
 - surveillance des concentrations d'entreprises, après déclaration
 - objectif d'éviter la formation de cartels ou d'abus de position dominante
 - et le cas échéant mesures d'accompagnement (cessions géographiques ou sectorielles), voire blocage
 - critiquée en UE pour avoir empêché l'émergence de « champions mondiaux » : ex. Siemens + Alstom dans le ferroviaire
- autorités sanitaires :
 - agences des médicaments (FDA aux USA, AEM en UE) : enjeux économiques considérables des autorisations de mise sur le marché des médicaments

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les **juridictions nationales** :

- en théorie, indépendantes des états (séparation des pouvoirs, droit à un procès équitable) → des acteurs à part entière
- mais, de plus, des acteurs géopolitiques car :
 - jugements rendus « au nom d'une nation, d'un système législatif », et ayant des effets économiques sur des sociétés étrangères
 - bras armé économique de l'application de réglementation expressément géopolitiques (embargos, sanctions ...)
- exemples :
 - application de réglementations sanitaires : interdiction de mise sur le marché de produits (bios ou chimiques) => barrières à l'entrée
 - application de réglementation anti-corruption US => affaiblissement d'entreprises étrangères

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les juridictions internationales, **publiques** :

- **cour internationale de justice** (CIJ) de La Haye, créée en 1945 par la charte de l'ONU, limitée aux contentieux entre états volontaires (cf. arbitrage), et au conseil pour les agences de l'ONU
- l'**organe de règlement des différends** (ORD) de l'OMC (contentieux entre états sur les règles commerciales du ressort de l'OMC)
- **cour européenne des droits de l'homme** : veille au respect de la convention européenne de sauvegarde des DdH, une 50^{aine} d'états européens en sont parties, crée du droit y compris dans le domaine économique via le contentieux qui lui est soumis
- **cour de justice de l'UE** : contrôle la légalité des actes des organes de l'UE, tranche les différends entre les états membres et l'UE, interprète le droit UE à la demande des juridictions nationales. Or, comme l'UE est d'abord un outil de convergence économique → acteur majeur de notre domaine

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

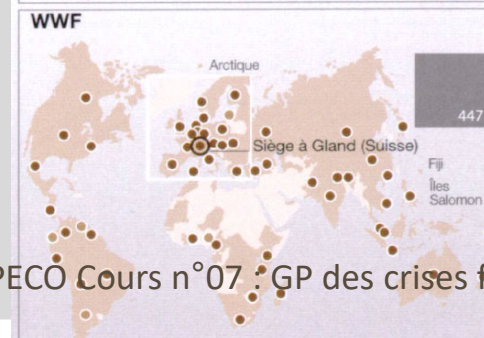
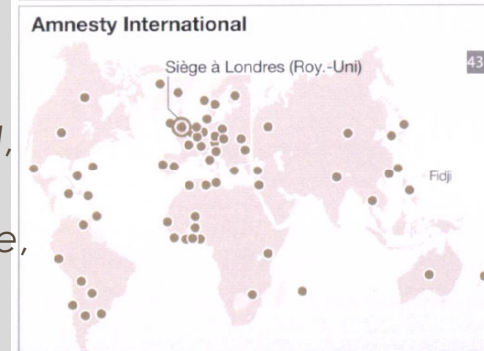
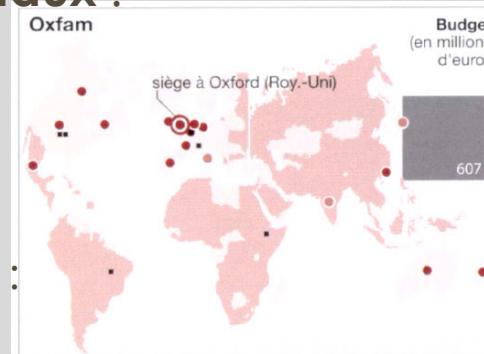
Les juridictions internationales, **arbitrales** :

- instances hybrides : n'existent que sous la supervision d'états ou d'OI
- sources de droit très varié : public, privé, national et international
- système classique : volonté des parties, mode de désignation de 3 arbitres, exécution des sentences, stratification d'une jurisprudence.
- la **cour permanente d'arbitrage** de la Haye (1899)
 - rattachée au droit ONU sien : applique la « *convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères* » (Convention de New York, 1958)
 - complétée en 2014 par la « *C° des nations unies (NU) sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et états* » (dans le cadre de la CNUDCI, commission des NU pour le droit commercial international)
- le **centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements** (CIRDI, ou ICSID), conv° Washington (1965) :
 - rattaché à la Banque mondiale via la BIRD, BI pour la Reconstr° et le Dvlpmnt
 - fournit une plateforme pour les différends entre états et investisseurs privés

M.07. LES OPÉRATEURS D'INFLUENCE ET PRODUCTEURS DE NORMES

Les opérateurs **non gouvernementaux** :

- les agences de normalisation technique :
 - AFNOR, IEEE ... (industrie)
 - ICANN (internet)
- les associations professionnelles :
 - IIA (audit interne)
 - INTOSAI (audit des états)
- les ONG thématiques :
 - politiques : *Amnesty International*, *Transparency International*
 - environnementales : *GreenPeace*, *WWF*, *International Rivers*
 - humanitaires : *Oxfam*, *MSF*
- modes d'interaction avec les états et les entreprises :
 - lobbying (cf. ci-dessus)
 - activisme & contentieux



M.-F. Durand, P. Copinschi, B. Martin, P. Atlas de la mondialisation, Presses de St



COURS N°7 :

2. La compétition entre les États pour les ressources principales

3. D'une crise à l'autre, les états en première ligne

3.1. Les crises du système financier

3.1.1. Déroulement de la crise dite « de 2008 »

3.1.2. La réaction des états et la sortie de crise

3.1.3. La difficulté à sortir de l'argent facile

ENCADRÉ 1 : *SUBPRIMES* & TITRISATION

Subprime mortgage loan :

- prêt à taux variable accordé à un ménage peu solvable (besoin de taux modéré)
- garanti sur le bien hypothéqué
- postulat : le marché est haussier, donc en cas de défaut, la revente du bien couvrira le prêt.

Double spéculation : prêteur & emprunteur.

Fonctionne ssi taux bas & marché haussier.

En parallèle technique de la **titrisation** :

- émission d'un titre financier, assis sur un actif
- ici, actifs = le flux de remboursement de l'emprunt et l'hypothèque.

Dissémination du risque → déresponsabilisation.

Collateralized debt obligation (CDO) : ≈ idem, mélangé avec d'autres actifs.

Perte de traçabilité (+/- volontaire), oubli du risque.

Le lundi 4 novembre 2024

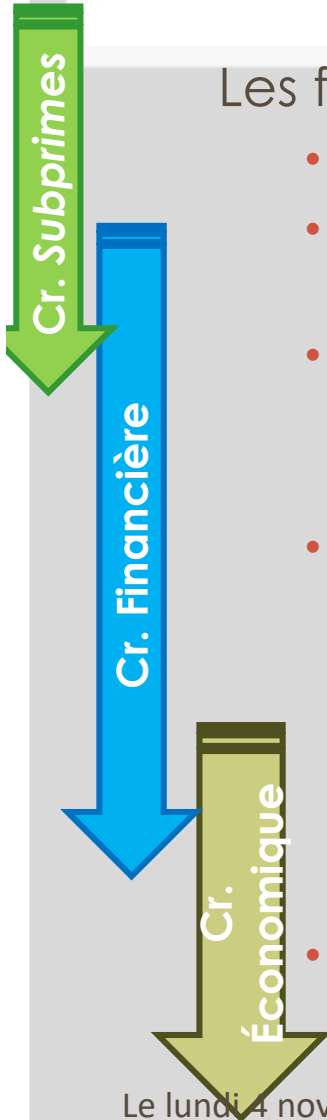
GPECO Cours n°07 :



3.1.1. DÉROULEMENT DE LA CRISE DE 2008

Les faits bruts (autant que possible) :

- de 2004 à 2006, remontée des taux directeurs de la FED (x5)
- été 2006 : recrudescence des défauts de particuliers emprunteurs aux USA
- printemps-été 2007 :
 - provisions par HSBC exposée au marché immobilier US
 - grippage bancaire, injections \$ & € par les banques centrales
- 2008, deuxième alerte, institutions de premier rang touchées :
 - nationalisation de la *Northern Rock* (UK) en février 2008, de deux réassureurs hypothécaires (*Fannie Mae* et *Freddie Mac*) le 7 septembre et de l'assureur *AIG* le 16 sept (USA)
 - mais le 15 septembre 2008 : faillite de la banque *Lehman Brother's* ;
 - multiples plans de sauvetage des banques par les états, dont la dette bondit
- fin 2008 généralisation de la crise :
 - transmission (& accentuation) de la crise à l'économie via le grippage du crédit...



3.1.1. DÉROULEMENT DE LA CRISE DE 2008

Les faits bruts (autant que possible) :

- fin 2008 généralisation de la crise :
 - transmission (accentuation) de la crise à l'économie via le grippage du crédit
 - qui se traduit par un ralentissement puis une récession économique
- débouche sur une crise des dettes souveraines, aux causes variées et cumulatives :
 - en commençant par les états les plus fragiles (endettés en devise étrangère : Islande, Ukraine)
 - trop endettés (Grèce, Portugal) au regard de leurs capacités (système fiscal) et des circonstances (baisse d'assiette fiscale, méfiance donc envolée des taux)
 - ou déstabilisés par le soutien à leur secteur financier (Irl & Isl)
- dès 2009 (USA, Japon) puis à partir de 2014 (BCE) mesures non conventionnelles de soutien à la finance, à l'économie ... voire aux états eux mêmes.

3.1.1. DÉROULEMENT DE LA CRISE

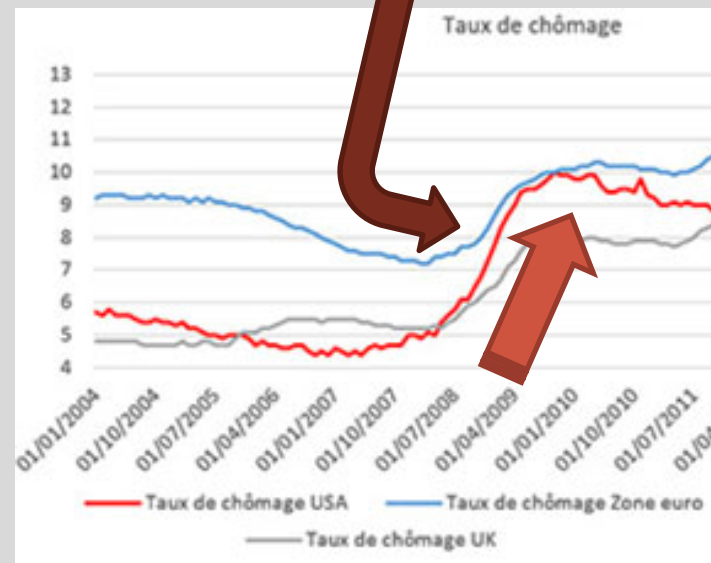
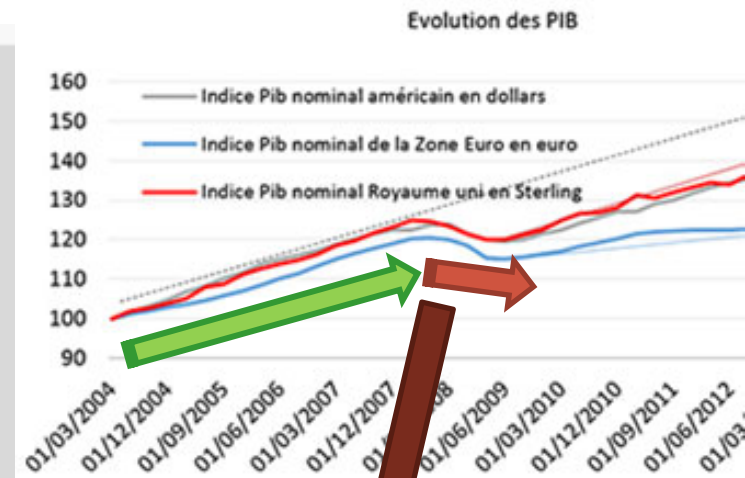
Est-il justifié de parler de crise ?

- *subprimes* : défauts ménages, réassureurs
- financière : défaut de LB, nationalisations
- économique : oui, sur tous les plans
- dettes souveraines : interventions du FMI à l'appui d'États surendettés ...

Croissance du PIB (% annuel)

Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.

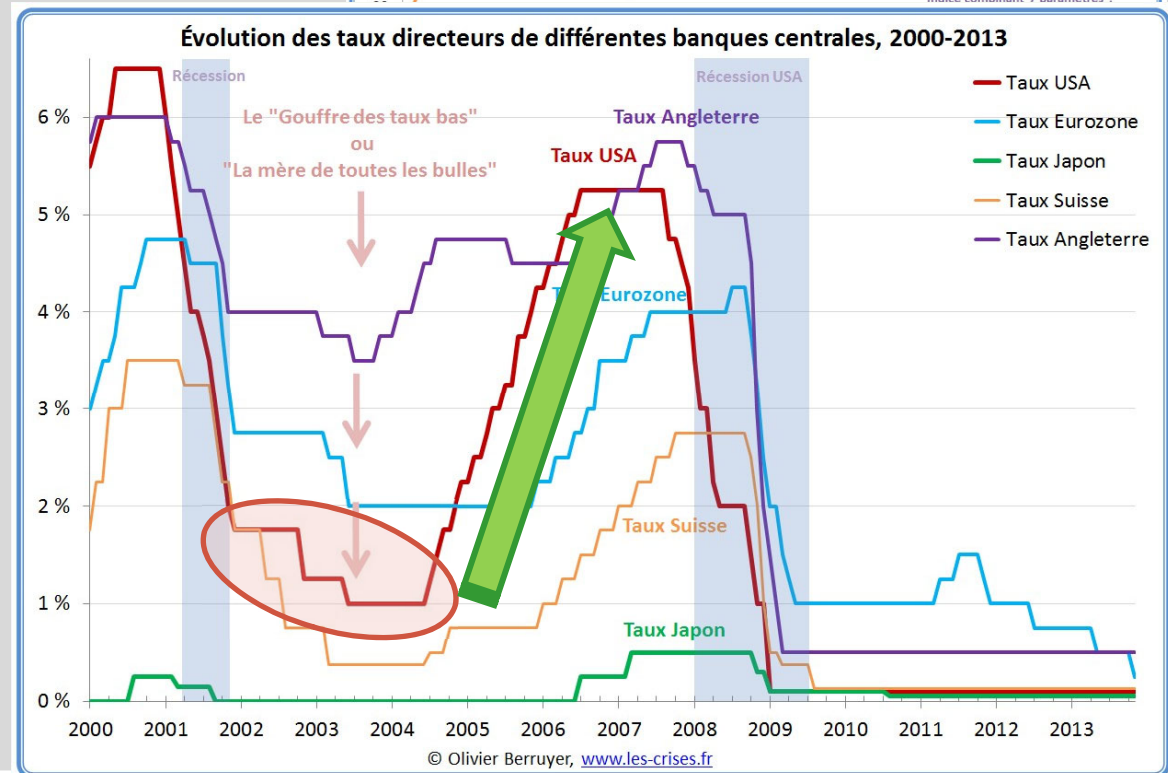
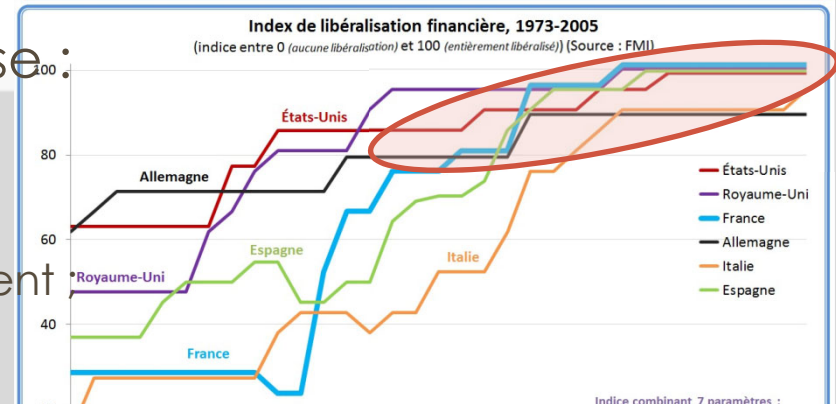
Licence: Ouverte



3.1.1. DÉROULEMENT DE LA CRISE DE 2008

Causes avancées pour expliquer la crise :

- dérégulation bancaire (démantèlement progressif du *Glass-Steagall Act* de 1933)
→ re-création d'établissements mixtes banque de détail / banque d'investissement
- laxisme de la banque centrale US :
taux trop bas, sous incitation politique
- puis resserrement trop rapide (juguler une anticipation d'inflation)
- conflits d'intérêts des agences de notation
- dissémination des risques via l'ingénierie financière (titrisation)



3.1.1. DÉROULEMENT DE LA CRISE DE 2008

Causes avancées pour expliquer la crise :

- déresponsabilisation via les réassureurs et les rehausseurs de crédits.
- perte de repère chez les investisseurs : découplage intellectuel entre le rendement et le risque
- règles comptables (normes IFRS : juste valeur = pro-cyclique)
- réactions non coordonnées des états
- absence/faiblesse de la régulation bancaire
- fraudes ou dissimulations sur les bilans.

3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS

Ce jeu n'est pas forcément « géopolitique » au sens propre, mais a *minima* « géo-économique » ou « politico-économique ».

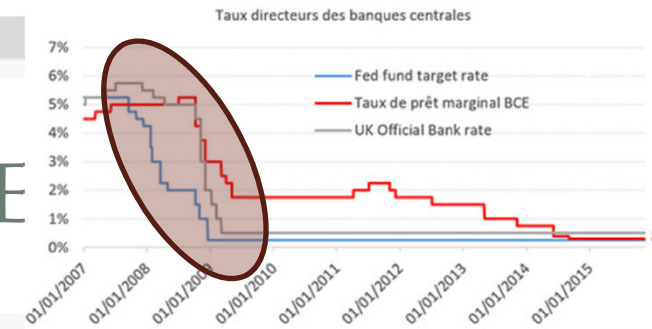
Acteurs de cette géopolitique :

- les états eux-mêmes, leurs bras armés (banquiers centraux, régulateurs), et leurs composants (État fédérés, collectivités locales)
- les OI généralistes (UE), financières & économiques (FMI & BRI)
- les cadres de travaux informels (G8, G20 ...)
- les banquiers et assureurs

Trois types de réactions des états (combinées) :

- **conjoncturelles** : dans l'immédiat, juguler la propagation des crises en évitant les défauts désordonnés, systémiques ainsi que la récession économique
- **structurelles** : de manière préventive, prendre les mesures permettant d'éviter que des difficultés comparables ne se reproduisent
- **occasionnelles** : parfois, sanctionner ...

3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE



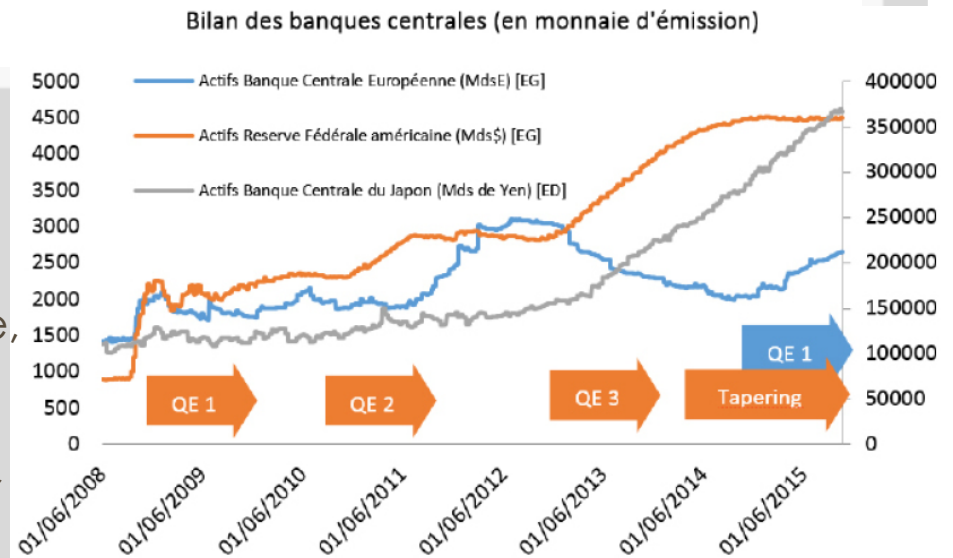
Réactions **conjoncturelles** pour juguler la propagation des crises :

- pour la **crise des Subprimes** apparue en 2006 :
 - vis-à-vis des institutions financières : injection de liquidités par la FED et la BCE
 - vis-à-vis des ménages US : assouplissement du refinancement des crédits, incitations fiscales aux prêteurs pour basculement à taux fixes
- pour la **crise financière** révélée en septembre 2008 :
 - actions ciblées vers les institutions les plus exposées (sept. & octobre 2008) :
 - nationalisation *de facto* et rachats sous contrôle des états, qui parent au plus pressé, en ordre dispersé, mais sans que n'apparaissent de clivages ou de divergences
 - cf. exemples UK et US cités, mais aussi *Deutsche Postbank* par *Deutsche Bank*, banque *Fortis* par le BeNeLux, *Hypo Real Estate* par la RFA, *Dexia-CLF* par la Fr/Bel/Lux
 - actions globales de soutien au secteur financier (août 2008 à 2009) :
 - plans de sauvetage, du type plan *Paulson*, USA (reprise par le trésor de 700G\$ d'actifs)
 - plans coordonnés du WE du 11 & 12 octobre 2008 en Europe (> 1 200G€, dont 200G€)
 - banques centrales abaissent les taux directeurs & acceptent de «prendre en pension» des actifs
 - puis, recapitalisations des banques au fil de l'année 2009 et de la clarification des comptes.

3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS

Réactions **conjoncturelles** destinées à juguler la propagation des crises :

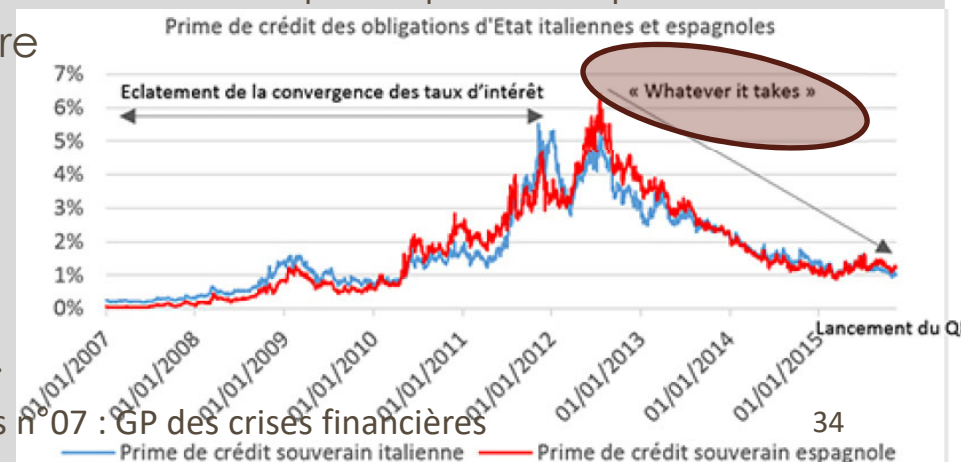
- pour la **crise économique** :
 - plans de relance (dépense publique, grands investissements) : France, décembre 2008
 - maintien de la fluidité financière par injection de liquidité par la FED (QE2 en 2010, puis QE3 ...) et la BCE (LTRO puis QE de 2014 à fin 2018 ...)
 - changement de facto du mandat des banques centrales (surtout la BCE), qui devient « l'assureur en dernier ressort de la prospérité économique »
- *QE = Quantitative Easing = assouplissement quantitatif (≠ qualitatif) = acceptation, par la banque centrale, d'une « quantité anormalement élevée » de titres financiers des banques de second rang*
- *LTRO = Long Term Refinancing Obligations = obligation à long terme émises par les banques commerciales, +/- garanties par la banque centrale, en complément des fonds propres*



3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS

Réactions **conjoncturelles** pour juguler la propagation des crises :

- pour la **crise des dettes souveraines** :
 - prêts du FMI conditionnés à des réformes structurelles :
 - Grèce : 260 G€ reçu de l'UE et du FMI à partir de 2010, remboursement terminé mi-2022
 - Portugal : 78 G€ dont 26 G€ du FMI en 2011, remboursement en cours grâce aux excédents budg
 - efforts structurels :
 - Grèce en 2010 et 2011 : effet récessif et politique (légitimité & crise de régime)
 - Portugal en 2011 : dévaluation interne, succès des premières phases du plan, retour sur les marchés, mais chute du gouvernement en 2015
 - restructuration partielle de la dette : Grèce en 2012, perte des créanciers mais transfert du reliquat de la dette vers les institutions publiques européennes
 - fond européen de stabilité financière (FESF) et mécanisme européen de stabilité (MES), *ad hoc* de l'UE
 - déclarations des directeurs de banques centrales :
 - 2012-06-26: « **the ECB is ready to do whatever it takes to preserve the €** ».



3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS

Réactions par mise en place de mesures **préventives** et structurelles visant à éviter que des difficultés comparables ne se reproduisent :

- progrès théoriques et conceptuels des différents acteurs :
 - la politique monétaire ne peut se suffire de la maîtrise de l'inflation
 - les banques systémiques doivent être identifiées, suivies et contrôlées
 - extension du rôle du prêteur en dernier ressort (PDR) (les 3 stades des BCx)
- redécouverte de l'intérêt du G20 :
 - constituer un forum d'échanges et d'impulsion des mécanismes de prévention / résolution des crises (Washington, 15/11/2008)
 - dont dérive le conseil de stabilité financière (CSF)
- améliorer et harmoniser la régulation bancaire, dans la continuité de la mise en œuvre des accords de Bâle :
 - normes de **contrôle prudentiel** plus dures : pour les banques systémiques, passage du ratio « fonds propres / engagements » de 8 % à plus de 15 %
 - recherche d'un système de régulation & supervision plus effectif
 - mise en place *ex ante* de mécanismes de gestion et **résolution** des crises.

3.1.2. LE JEU GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS

Parfois **sanctionner** :

- le banquier coupable de fraude : Madoff, Kerviel, facile
- l'institution défaillante :
 - un cas paroxysmique, Lehmann Brothers
 - mais compte tenu des dégâts que cela a occasionné, préférence des états pour un démantèlement « en douceur »
- au bilan, quelques acteurs sont irrémédiablement sanctionnés :
 - les investisseurs imprudents ou mal avertis
 - les salariés des banques, objets de suppressions d'effectifs
 - les citoyens des états via le soutien accordé aux banques (hausse de la dette et des impôts) et l'atteinte à leur niveau de vie (récession économique, perte de revenus, chômage)

→ l'aléas moral demeure élevé (dissociation prise de risque / responsabilité).

3.1.3. PERSPECTIVES DE SORTIE DE CRISE

La crises des *Subprimes* et la crise financière sont passées.

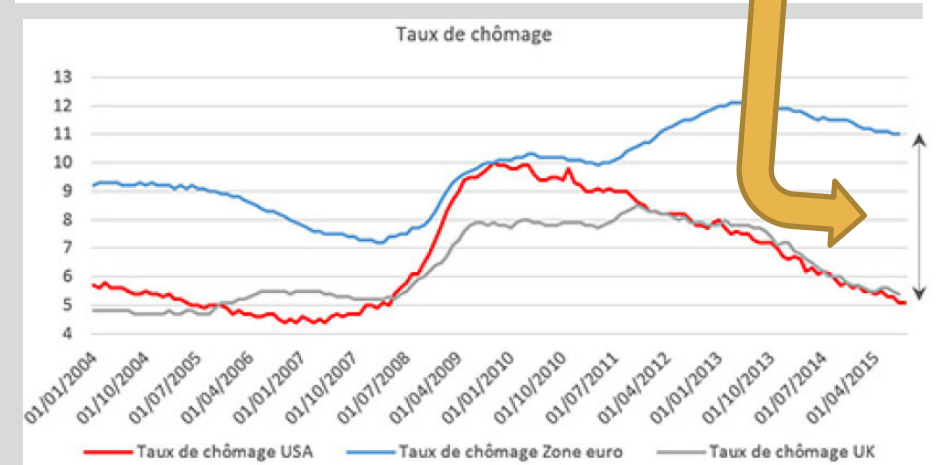
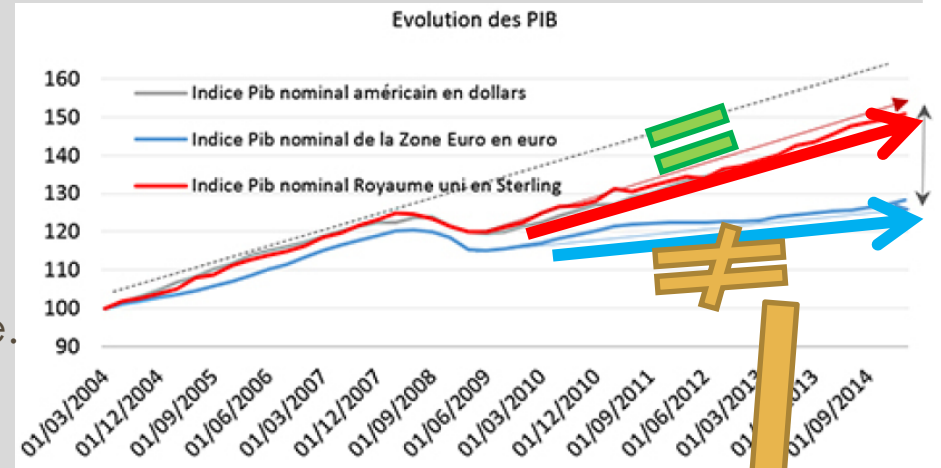
Pour la crise économique :

- pas totalement résolue en zone Euro, pas de rattrapage, pente faible
- ➔ mauvais fonctionnement de la zone.

Croissance du PIB (% annuel)

Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Licence: Ouverte



3.1.3. PERSPECTIVES DE SORTIE DE CRISE

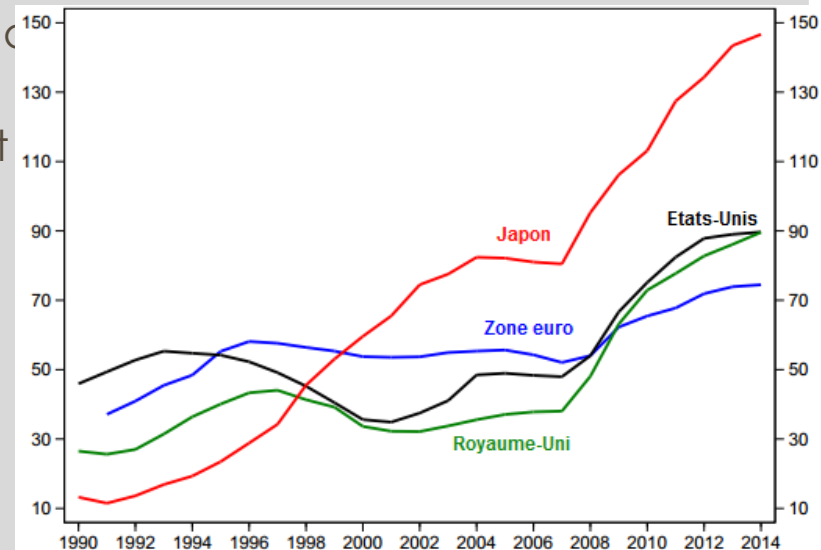
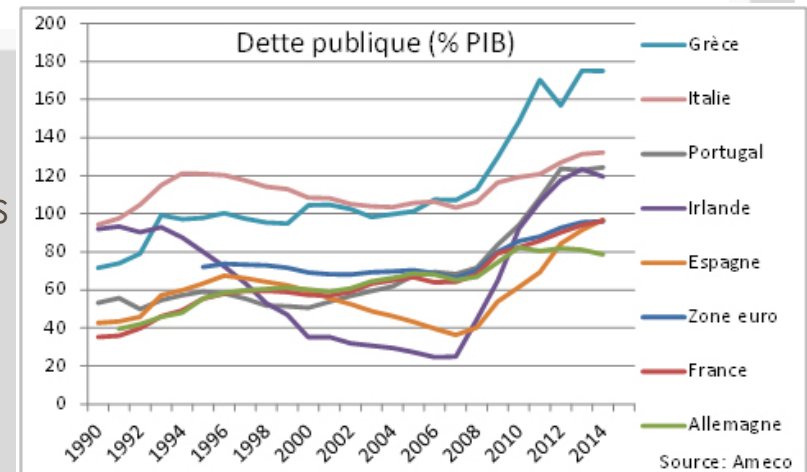
Pour la crise de la dette :

- situation propre à chaque état
- pour les états : des fragilités masquées par les taux très bas

Mais comment sortir du QE ?

- pour les états accoutumés au crédit « à taux zéro » (cf. France)
- pour les banques centrales, dont l'action de QE n'a plus guère d'effet sur la croissance, mais a rendu tous les acteurs dépendants
- alors même que leurs bilans ont bondi et sont plombés par des actifs « très variés »

La régulation bancaire concentre les risques. Ce qui débouche sur un risque de 5^{ème} crise, latente actuellement : la **crise des banques centrales**.

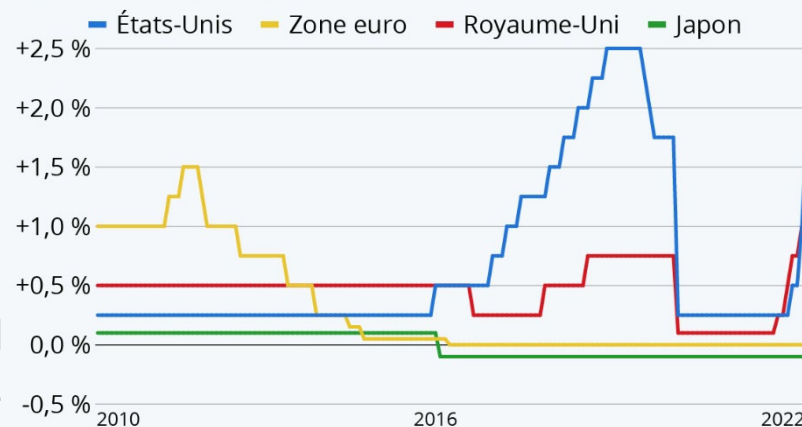


3.1.3. PERSPECTIVES DE SORTIE DE CRISE

- Côté USA :
 - resserrement monétaire depuis 2018 (25 pts par trimestre = 1% par an)
 - fléchissement de l'économie (guerre commerciale USA-Chine) T3-2019, pré-Covid
 - maintien du soutien à l'activité économique
 - Côté zone Euro :
 - comparable aux USA, mais à un niveau plus bas et avec retard
 - annonce de la sortie du QE à partir du 31/12/2018, mais réalisé en 2021
 - mais la croissance avait vacillé dès 2019 un nouveau LTRO
 - en 2020 soutien à l'activité *Pandemic Emergency Purchase Program* (PEPP)
- **2 grandes économies en cours de sevrage / addiction au QE :**
- les bourses mondiales et les crypto-actifs, gavés d'argent gratuit, sont en haut de cycle, malgré la correction depuis la crise géopolitique de 2022
 - réactions différenciées des banques centrales (rythme de hausse de taux), et des états, relai par de nouvelles politique de soutien à l'activité
 - dans un contexte tendu : risque systémique de **bulles spéculatives** est maximal + **très forte inflation**, qui met les systèmes politiques sous pression

Première hausse des taux en Europe depuis 2011

Principaux taux d'intérêt directeurs des banques centrales dans les pays/régions sélectionnés *



* États-Unis : le taux correspond à la limite supérieure de la fourchette cible des fonds fédéraux.

Source : Banques centrales

OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à prof@gpeco.fr :
 - S13 : « **Barrière tarifaires et non tarifaires** ». »
 - S14 : « **Les états sont-ils responsables des crises financières ?** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
 - D13 : un rapport parlementaire sur l'extraterritorialité de la législation des USA <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i4082.pdf>
 - D14 : la carte politique de l'Océan Pacifique

